



PROCES VERBAL DE SEANCE

CONSEIL MUNICIPAL DU 29 AVRIL 2026

SALON D'HONNEUR DE L'HOTEL DE VILLE

Date de convocation : 22/04/2026

Nombre de membres : 15

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 15

Etaient présents :

Basile VUILLEMIN, Maire,
Mesdames, OTTOLINI Lucille, PASTORI Nathalie, PERRIN Laurence,
SANCHEZ Catherine, RAGAGE Dominique, VILLEMIN Edith
Messieurs, BOSIO Antoine, BOULASSEL Amar, PETIT Alain, COLLIN
Johan, DESCOURS Lionel, PINOT Julien,

Absents excusés :

BAILLY Maximilien, PIERRE Dylan,

Procurations :

BAILLY Maximilien à BOSIO Antoine
PIERRE Dylan à PINOT Julien

Secrétaire de séance :

DESCOURS Lionel

Début du conseil à 20h30

Le point n°9 mentionné à l'ordre du jour ne sera pas décidé lors de cette réunion
(Renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs)

1) Nomination du secrétaire de séance

Conformément aux dispositions des articles L.2121-15 et L.2511-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil municipal procède à la désignation d'un secrétaire de séance.

Après délibération, le Conseil municipal désigne, à l'unanimité, M DESCOURS Lionel comme secrétaire de séance.

2) Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 05 avril 2026 a été transmis aux membres du Conseil municipal avant la présente réunion.

Après lecture, le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance précédente.

3) Vote des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de conserver les mêmes taux d'imposition 2025 pour l'année 2026.

Taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 comme suit :

- Taxe foncière bâti : **43,66 %**
- Taxe foncière non bâti : **31,03 %**
- Taxe d'habitation : **19,03 %**

Le produit attendu résultant des taux votés sera de : **387 480 €**.

Par 15 voix, le conseil municipal adopte la reconduction des mêmes taux d'imposition.

4) Vote des budgets primitifs : Principal – Eau – et des participations syndicales

Monsieur Le Maire remercie Mme Valérie DUCHENE pour sa très grande disponibilité et son soutien dans l'élaboration des budgets.

Pour clarifier la présentation des budgets, un document pédagogique est présenté, qui a été conjointement réalisé par Monsieur Le Maire et Mme Nathalie PASTORI (4ème adjointe, déléguée aux Finances)

Monsieur Le Maire présente les principales orientations budgétaires :

- Pas d'augmentation des différents taux d'imposition
- Budget assimilé au budget de la précédente mandature compte-tenu de la reprise de projets en cours et de la nécessité de terminer les principaux projets lancés en fin de mandat
- Priorisation des dépenses nécessaires, notamment sur l'entretien des bâtiments
- Moyens supplémentaires pour les services techniques, afin de redonner des moyens pour l'entretien
- Budget prudentiel compte-tenu des échéances liées à l'avenir du site de LANA

Monsieur le Maire donne la parole à Madame PASTORI Nathalie, 4ème Adjointe, déléguée aux Finances, qui expose aux membres du Conseil les étapes de la construction des Budgets Primitifs Principal et Eau 2026, puis les présente et les commente.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, par 15 voix, l'adoption du **Budget Primitif Principal de l'exercice 2026**, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section de fonctionnement

Dépenses : 927 360,34 €
Recettes : 927 360,34 €

En section d'investissement

Dépenses : 732 261,08 €
Recettes : 732 261,08 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote, par 15 voix, l'adoption du **Budget Primitif Eau de l'exercice 2026**, équilibré comme suit après reprise des résultats :

En section d'exploitation

Dépenses : 87 259,75 €
Recettes : 87 259,75 €

En section d'investissement

Dépenses : 157 887,36 €
Recettes : 157 887,36 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix, les participations syndicales suivantes :

- Commission syndicale des Eaux de la Rosière de Cheniménil-Docelles = 21 000,00 € "Budget Eau", compte 6588.
- Commission syndicale du cimetière intercommunal de Docelles-Xamontarupt-Le Boulay : 420,00 € "Budget Principal", compte 657358.

5) Contributions au syndicat de la maison de retraite intercommunale de Bruyères et au SMIC des Vosges

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, vote par 15 voix, les participations syndicales suivantes :

- Syndicat intercommunal de la Maison de Retraite intercommunale de Bruyères : 228,54 €
- SMIC : 560,78 €

Les crédits seront prévus au compte 65561 du Budget 2026.

6) Aide au FSL – Année 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'allouer une aide de 150 euros au Fonds de Solidarité pour le Logement des Vosges.

Les crédits sont votés et seront inscrits au budget compte 65134.

7) Chèques cadeaux naissance

Le Conseil municipal souhaite garder le principe de « chèques cadeaux naissance », offert aux familles pour toute nouvelle naissance sur la commune. Néanmoins, après discussion, le Conseil municipal modifiera la forme établie par la municipalité précédente, dans l'objectif de proposer une démarche différente.

Ce point, à l'ordre du jour, est retiré du vote pour délibération ultérieure une fois la nouvelle formule trouvée.

8) Créances éteintes budget eau

Suite à une demande d'admission en non-valeur de créances éteintes pour le budget eau, le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'admettre en créances éteintes sur le budget eau la pièce suivante : (Liste 8204520233)

- | | |
|-------------------------------------|---------|
| • 2019 R-1-511-2 pour un montant de | 15,40 € |
| • 2019 R-1-511-1 pour un montant de | 26,40 € |

Total	41,80 €
--------------	----------------

Les crédits seront votés compte 6542.

9) Renouveaulement de la Commission Communale des Impôts Directs

Ce point n°9 est retiré de l'ordre du jour et sera décidé lors de la prochaine réunion du conseil municipal.

10) Demande de motion de soutien – PMA Vosges

Le Conseil municipal de Docelles, après en avoir délibéré, à l'unanimité, vote une motion de soutien pour le maintien des activités de FIV au centre PMA d'Épinal. (Voir délibération n°422026, en annexe).

11) Fixation du prix du stère de hêtre et de chêne pour 2026

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité de porter à 15 € T.T.C. pour 2026 le stère de hêtre, de chêne et de frêne (dans le cadre des affouages).

12) Divers

- Monsieur Le Maire participera à la formation des Universités des maires ainsi que Monsieur BOSIO, premier adjoint pour la première journée
- La municipalité va renouveler son adhésion au CAUE des Vosges (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement), pour un montant de 100 €
- Monsieur Le Maire donne lecture d'un certains nombres de lettres de félicitations, suite à l'élection du nouveau conseil municipal (élus locaux, organismes)
- La plaque de la rue du Gal Patch va être remise en place, commandée auprès de l'émaillerie de Deycimont
- La commune a reçu un devis de 1 925,44 € de FLORAVOSGE pour le fleurissement du village. Une commission cadre de vie sera mise en place, impliquant des habitants, pour revoir globalement le fleurissement, à l'avenir et l'embellissement du village
- La commune a reçu un devis de l'entreprise POIROT de 2 584 €, pour résorber les problèmes d'infiltration d'eau à l'église qui ont largement dégradé tant la façade extérieure que le chœur de l'église. Il est décidé d'intervenir avant que les dégâts ne deviennent irréversibles et engendrent des coûts plus importants
- 2 devis de rénovation des portes de l'Agence Postale Communale pour un montant de 16 547,30 € T.T.C. (pris en charge par l'assurance)

Fin de séance à 23h00

Le Secrétaire de séance,
M. DESCOURS Lionel

Le Maire,
M. VUILLEMIN Basile